



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 31479

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les candidatures de maîtres auxiliaires dans les académies d'Aix-Marseille et Nice. Il souhaiterait savoir si les recteurs de ces académies seront amenés à faire appel à de nouveaux candidats. Dans l'affirmative, il lui demande de lui préciser le nombre de postes qui seront ouverts à cette catégorie lors de la prochaine rentrée 1999-2000 pour chacune de ces deux académies.

### Texte de la réponse

L'important effort de réemploi et de titularisation entrepris par le Gouvernement depuis 1997 sera poursuivi dans les mêmes conditions pour la rentrée scolaire 1999. Ces trois dernières années, et jusqu'à ce jour, 14 585 maîtres-auxiliaires ont pu être titularisés par la voie des concours, dont la moitié par le biais des concours qui leur sont réservés et qui ont été créés par la loi sur la résorption de l'emploi précaire. Cette résorption de l'auxiliariat s'accompagne de directives données aux recteurs pour ne pas recruter de nouveaux maîtres-auxiliaires. Ces directives sont reconduites pour l'année scolaire 1999-2000. Seuls des agents contractuels pourront être recrutés dans des disciplines d'enseignement professionnel et technique pour lesquelles il n'existe pas de concours de recrutement, ou pour lesquelles le volume des personnels recrutés par concours demeure momentanément insuffisant. Il n'y a donc pas de quotas ministériels fixés par académie pour recruter de nouveaux maîtres-auxiliaires, dans la mesure où le principe est l'interdiction de tout nouveau recrutement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31479

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1999, page 3559

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5052